




SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	L'obligation de disposer de sauveteurs secouristes du travail (SST) et de matériel de premiers secours adapté est inscrite au Code du travail Articles R4224-14 à R4224-16 du Code du travail (« Matériel de premier secours et secouriste »)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable d'intervenir face une situation d'accident du travail. • Etre capable de mettre en application ses compétences de Sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnel dans son entreprise • Connaître le plan d'intervention SST
BENEFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les salariés des entreprises de sécurité qui doivent être en conformité par rapport à la réglementation en vigueur. • Tous les salariés des entreprises publiques ou privées.
PRÉ REQUIS	Aucun
METHODE PEDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • La pédagogie choisie est une pédagogie dite active, pour adulte, qui allie pour chaque séquence pédagogique une phase de découverte, une phase de démonstration et/ou d'apport théorique, et une phase d'application. • La formation alterne donc les phases théoriques et pratiques, en utilisant des moyens pédagogiques variés, permettant de confronter les stagiaires à l'ensemble des situations qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions.
RS	Rechercher une certification - France compétences (francecompetences.fr) N° 715

CONTENU DE LA FORMATION	DUREE
<ul style="list-style-type: none"> • Situer le cadre juridique de son intervention • Réaliser une protection adaptée • Examiner la(les) victimes(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir • Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement • Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée • Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise • Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention • Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s) 	14 heures



<p>MOYEN PEDAGOGIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Support formateur, aide-mémoire participants INRS • Matériel nécessaire pour la formation : mannequins adulte, enfant et bébé, protection buccale, lingettes de nettoyage, couverture, défibrillateur, pansement compressif, garrots, plan d'intervention SST magnétique.
<p>PRIX</p>	<p>170 euros</p>
<p>RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</p>	<p>Arnaud SEBAG</p>
<p>NOMBRE DE PARTICIPANTS</p>	<p>Minimum : 4 Maximum : 10</p>
<p>DUREE DE LA FORMATION</p>	<p>14 heures (2 jours)</p>
<p>LIEUX DE LA FORMATION</p>	<p>Dans nos locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADRESSE DE LA FORMATION : • - 55 rue Ronsard 83000 TOULON • - 201 route de la seds parc du relais bat a 13127 VITROLLES • - 5A rue du chalet 138 MARSEILLE
<p>DELAYS D'ACCES MOYEN D'ACCES DATE DE SESSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'accès 48 heures sous réserve de disponibilité de place. • 2 sessions par mois. • Pour toutes demandes d'inscription, nous contacter
<p>ACCESSIBILITE HANDICAP</p>	<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 10px;">  </div> <div> <p>Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.</p> </div> </div>
<p>DEROULEMENT DE L'EXAMEN</p>	<p>Evaluation continue tout au long et en fin de formation, épreuves certificatives</p>
<p>SANCTION</p>	<p>Délivrance d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du travail (SST).</p>